

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DU BUDGET



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

02 MAI 2018

**RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE AU
PREMIER TRIMESTRE 2018**

I - Contexte d'élaboration du projet de loi de finances 2018

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2018 a été élaboré dans un contexte marqué particulièrement, au plan national, par : i) la poursuite des efforts de reconstruction du pays ; ii) l'installation de quatre nouvelles institutions de la République créées par la constitution du 30 mars 2016 ; iii) la conclusion positive, le 17 juillet 2017 de la deuxième revue du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI), déclenchant un décaissement d'environ 16,3 millions de dollars et conditionnant l'approbation par le Conseil d'Administration du FMI d'une demande d'augmentation d'environ 15,5 millions de dollars du niveau d'accès au titre du FEC ; iv) l'opérationnalisation progressive du Secrétariat Technique du Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) ; v) le recrutement suivi de la formation de 500 gendarmes et policiers pour renforcer la protection de l'ordre public ; vi) l'intégration dans la fonction publique centrafricaine du personnel civil au profit des secteurs sociaux (santé, éducation, affaires sociales, développement rural et justice) ; v) la détermination du Gouvernement à redéployer de manière progressive l'administration sur toute l'étendue du territoire afin de restaurer l'autorité de l'Etat, avec Bambari comme levier du plan de redéploiement de l'Etat ; et vii) le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité avec l'appui de la communauté internationale.

1.1 - Les priorités du budget de l'Etat pour l'exercice 2018

Pour l'exercice 2018, la politique budgétaire du Gouvernement est axée sur le maintien du déficit primaire à un niveau soutenable pour assurer la viabilité budgétaire. La viabilité budgétaire permet au Gouvernement de respecter ses engagements pris vis-à-vis de ses partenaires techniques et financiers afin d'assainir la gestion des finances publiques et de créer les conditions d'une croissance forte capable de réduire la pauvreté.

Ainsi, les priorités du Gouvernement au titre de l'année 2018 visent-elles à accroître les recettes tant intérieures qu'extérieures, tout en maîtrisant de façon rigoureuse les dépenses non prioritaires, de manière à affecter des ressources conséquentes aux principaux secteurs devant concourir à réduire la pauvreté.

Au regard des ressources budgétaires limitées, une priorisation des interventions de l'Etat est plus que nécessaire afin de maximiser les résultats. Pour l'année 2018, les secteurs prioritaires qui permettent d'optimiser l'utilisation des ressources budgétaires avec plus d'effets sont de quatre ordres :

- le secteur de la production relatif à l'agriculture et à l'élevage ;

- le secteur de soutien à la production avec les infrastructures de transport et les télécommunications, l'eau et l'énergie, la promotion des PME/PMI et le développement des activités à haute intensité de main d'œuvre ;
- les secteurs dits sociaux notamment la santé, l'éducation, les affaires sociales ;
- le secteur de la gouvernance avec un accent particulier sur le renforcement des capacités de la justice et des corps de contrôle ainsi que les forces de défenses et de sécurité.

1.2 - Les choix stratégiques du budget de l'Etat pour l'exercice 2018

Les choix stratégiques qui sous-tendent les priorités du budget 2018 se présentent comme suit :

a) En matière de ressources

Au titre des ressources intérieures, il s'agit d'accroître les ressources propres de l'Etat grâce aux actions que mettront en œuvre les régies financières au cours de l'année 2018.

Selon les hypothèses retenues, l'objectif budgétaire est d'atteindre 116,7 milliards de FCFA de recettes propres y compris les retenues sur salaires pour un montant 4,4 milliards de FCFA en captant les effets de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) pris en compte dans les prévisions de la masse salariale.

Au titre de mobilisation des ressources extérieures, le Gouvernement continuera à recourir aux financements extérieurs en appoint aux ressources internes en déployant des efforts particuliers pour optimiser le taux de décaissement des appuis budgétaires. L'accroissement du taux de mobilisation des concours extérieurs sous la forme de dons et de prêts projets devrait être accompagné de mesures dédiées à l'intensification du taux d'absorption ces ressources.

En ce qui concerne les emprunts, ils devront être contractés à des conditions hautement concessionnelles en veillant au respect des ratios viabilité et de la soutenabilité de la dette.

b) En matière de dépenses

La prudence dans l'exécution des dépenses demeure de rigueur et est encadrée par une stricte discipline de l'ensemble des acteurs de dépenses, afin de prévenir tout dérapage de nature à créer des déséquilibres préjudiciables.

A cet égard, les mesures relatives à la rationalisation des charges de l'Etat seront consolidées, poursuivies et renforcées par le biais de l'adéquation entre le plan de trésorerie et le plan d'engagement.

L'élaboration de la loi de finances 2018 s'est appuyée sur les hypothèses d'un cadre macroéconomique caractérisé par :

Rapport d'exécution du budget au 1^{er} trimestre 2018

- un PIB nominal projeté à 1 209 milliards de FCFA ;
- un taux de croissance estimé à 4,3% ; et
- un taux d'inflation projeté à 4% en 2018.

Pour l'exercice 2018, le contexte macroéconomique a permis de projeter, les dépenses totales à 209,6 milliards de francs CFA, en liaison avec le niveau de ressources d'environ 163,0 milliards de francs CFA susceptibles d'être mobilisées.

II -SITUATION DE MOBILISATION DES RECETTES BUDGETAIRES

La mobilisation des ressources budgétaires s'est réalisée dans un contexte économique peu favorable dû à la résurgence de l'insécurité sur une partie du territoire, malgré « la politique de main tendue » prônée par le Gouvernement à l'égard des groupes rebelles, la poursuite de la mise en œuvre des mesures correctives prises en 2017 pour accroître les recettes douanières; et du faible niveau de mobilisation des ressources extérieures consécutif au retard dans la mise en œuvre des conditions requises.

2.1 - Analyse des ressources mobilisées au premier trimestre 2018

Les recettes totales recouvrées au 31 mars 2018 s'élèvent globalement à 42,82 milliards de francs CFA, pour une prévision annuelle de 162,98 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 26,27%.

Comparativement au niveau de ressources mobilisées à même la période en 2017, le volume de recouvrement des recettes connaît une augmentation de 8,13 milliards de francs CFA, soit un taux de progression de 23 %.

Les recettes recouvrées se décomposent en ressources intérieures (32,60 milliards de francs CFA) et ressources extérieures (10,22 milliards de francs CFA).

La situation de mobilisation des ressources au premier trimestre 2018 est présentée dans le tableau suivant.

Tableau N°1 : Prévion et réalisation de grandes masse de ressources (en milliards de francs CFA)

	Total réalisation au 31 mars 2017 [1]	Prévion 2018 [2]	Réalisation au 1er trimestre 2018 [3]	Taux de réalisation (en %) [4]=[3]/[2]
RESSOURCES	34 689 655	162 984 885	42 821 060	26,27
Ressources intérieures	27 586 619	117 984 885	32 601 766	27,63
Ressources publiques	23 694 619	117 984 885	28 102 766	23,82
Douanes	11 872 192	55 573 699	13 374 087	24,07
Impôts	11 573 315	54 599 701	14 524 860	26,60
Trésor	249 112	7 811 485	203 819	2,61
Emprunts	3 892 000	-	4 499 000	
Emprunts (Bon du Trésor)	3 892 000	-	3 892 000	
Emprunts (FMI et autres)		-	-	
Correspondant Trésor			607 000	
Ressources extérieures	7 103 036	45 000 000	10 219 294	22,71
Appuis budgétaires	609 000	-	5 422 000	
Appuis projets	6 494 036	45 000 000	4 797 294	10,66
Dons projets	6 415 838	37 140 000	3 571 094	9,62
Emprunts privés	78 198	7 860 000	1 226 200	15,60

Source : DGID, DGDDI, DGTCP et MEPC.

A fin mars 2018, l'effort de mobilisation des ressources a atteint un niveau satisfaisant, en dépit de la situation sécuritaire peu favorable dans certaine partie du pays.

Sur une prévision annuelle de 162,98 milliards de francs CFA, les recettes budgétaires mobilisées s'élèvent à 42,82 milliards de francs, soit un taux de réalisation 26,27 %. Cette performance est due principalement à l'amélioration du recouvrement des ressources intérieures qui constituent 76 % du montant global mobilisé.

a) Situation de mobilisation de ressources intérieures

L'analyse des ressources intérieures est basée essentiellement sur les recettes en cash mobilisées par les régies financières. Cette logique obéit à l'innovation apportée par la loi de finances 2018 qui exclut des prévisions de ressources, les recettes d'ordre. Ainsi, le niveau de mobilisation atteint par les régies de recette démontre –t-il leur capacité réelle recouvrement et permet-t-il de réduire le gonflement artificiel du montant des recettes totales de l'Etat.

Fixé à 27,9 milliards de recettes intérieures à recouvrer au 31 mars 2018 comme objectif, le niveau de réalisation des régies financières a dépassé de quelques points la cible.

Cette performance observée au cours du premier trimestre est imputable à la variation à la hausse des différentes catégories de recettes observée tant au niveau de la Direction Générale des Impôts et des Domaines qu'au niveau de la Douane Générale des Douanes et Droits Indirects.

Par régie financière, la situation de mobilisation de recettes se présente comme suit :

➤ **La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects**

L'objectif annuel de recouvrement assigné à la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects s'élève à 55,57 milliards de francs CFA. Au 31 mars 2018, la DGDDI a recouvré 13,37 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 24,07 %.

A la même période en 2017, la DGDDI avait recouvré 11,87 milliards de francs CFA. Il ressort de l'analyse comparative du niveau de recouvrement entre 2017 et 2018, une augmentation de 1,50 milliards de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 13 %.

Tableau n° 2 : Répartition des recettes réalisées par la DGDI (En milliers de francs CFA)

	Total réalisation au 1er trimestre 2017	Prévision 2018	Total réalisation au 1er trimestre 2018	Taux de réalisation
Recettes fiscales	10 272 714	49 087 339	11 659 980	23,75
Droits de sorties	479 105	1 481 664	322 774	21,78
Amendes et pénalités	118 877	1 135 990	92 289	8,12
Recettes affectées	657 410	2 140 808	1 080 957	50,49
Recettes sur exercices antérieurs		-	-	
Autres recettes	344 086	1 727 898	218 087	12,62
Total	11 872 192	55 573 699	13 374 087	24,07

Source : DGDDI, 2018.

Le recouvrement de recettes réalisées par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects est dû à des facteurs dont les plus importants sont :

- la poursuite de la mise en œuvre des mesures correctives pour accroître les recettes douanières ;
- la maîtrise des flux d'importation et d'exportation des marchandises ;
- la lutte contre la fraude.

➤ **Direction Générale des Impôts et du Domaine**

Sur une prévision annuelle de 50,29 milliards de francs CFA, la Direction Générale des Impôts et du Domaine (DGID) a réalisé au premier trimestre 2018, 14,52 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 28,9 %.

A la même période en 2017, le niveau global de recouvrement était de 11,57 milliards de francs CFA, soit une hausse du niveau de recouvrement de l'ordre 2,95 milliards de francs CFA, correspondant à un taux de progression 26 %.

Cette progression repose principalement sur la bonne performance des celles observées niveaux de recouvrement des taxes et impôts suivants :

- Recettes fiscales : 12,54 milliards de francs CFA contre une réalisation de 10,02 milliards de francs CFA à la même période en 2017, soit un taux de variation de 25,16 % ;
- Recettes non fiscales : 1,75 milliards de francs CFA contre une réalisation de 1,34 milliards à la même période en 2017, soit un taux de variation à la hausse de 30,03 % ;
- Produits divers et exceptionnels : 0,22 milliards de francs, contre une réalisation de 0,093 milliards de francs, soit un taux de variation de 131,44%.

Tableau n°3 : Réalisation (milliers de francs CFA) de la DGID à fin mars 2018

Nature des recettes	Total réalisation au 1er trimestre 2017	Prévision 2018	Total réalisation au 1er trimestre 2018	Taux de réalisation
Recettes fiscales	10 018 486	43 145 146	12 539 268	29,1
Recettes non fiscales	1 342 530	6 021 829	1 745 735	29,0
Recettes sur exercices antérieurs	118 529	285 419	22 827	8,0
Produits divers et exceptionnels	93 770	838 421	217 030	25,9
Total recettes	11 573 315	50 290 815	14 524 860	28,9

Source : DGID, 2018

Ces résultats expliquent essentiellement par :

- l'assainissement de la base du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et des répertoires de services ;
- la maîtrise de la base taxable ;
- l'élargissement de l'assiette et la lutte contre la fraude ;
- la rationalisation du système fiscal et le renforcement de la gestion des exonérations.

➤ La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Au titre de sa mission de mobilisation de ressources, la DGTCP s'est assigné au titre de l'exercice budgétaire 2018, un objectif de recouvrement de 7,81 milliards de francs CFA.

Au 31 mars 2018, la DGTCP a recouvré au total 0,20 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 2,61 %.

Comparativement à la même période en 2017, d'où le niveau de recette était de ,035 milliards de francs CFA, soit une régression drastique de - 42 %.

b) Analyse des emprunts

Au 31 mars 2018, il a été mobilisé 4,50 milliards de francs CFA au titre des emprunts pour soutenir la situation de trésorerie. Ce montant se décompose en Bons du Trésor (3,89 milliard de francs CFA) et les dépôts des correspondants du Trésor (0,61 milliards de francs CFA).

c) Les financements extérieurs

Au cours du premier trimestre 2018, le niveau de mobilisation des financements extérieurs se chiffre à 10,22 milliards de francs CFA sur une prévision annuelle de 45 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 22,71%, en deçà du taux-cible théorique de 25%. Ils se décomposent en :

- Appuis budgétaires : 5,42 milliards de francs CFA ;
- Appuis projets : 4,80 milliards de francs CFA.

III - SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES

L'exécution du budget au premier trimestre est réalisée dans un contexte particulier marqué par :

- i) la mise en œuvre effective du référentiel des prix (la mercuriale) ;
- ii) l'apurement d'une grande partie de la dette publique intérieure ;
- iii) l'interdiction du renouvellement des caisses d'avance si le précédent n'a pas l'objet de régularisation ;
- iv) et la limitation à 5 % à hauteur des dépenses exécutées en procédure exceptionnelle par rapport au budget de l'Etat hors salaire.

L'analyse de l'exécution du budget de l'Etat est faite sur « base engagement » au premier trimestre 2018. Elle porte essentiellement sur les dépenses par titres budgétaires, les dépenses exécutées en procédure exceptionnelle, les dépenses spécifiques et les dépenses secteurs dits prioritaire ou de réduction de la pauvreté. Les sources de données sont l'applicatif « GES'CO » et « GIRAFE ».

L'exécution des dépenses budgétaires au cours de la période sous revue par titre budgétaire est consignée dans le tableau ci-après :

Tableau n°4 : Situation de l'exécution des dépenses par titre budgétaire

Nature des dépenses	Cumul des dépenses engagées au 1er trimestre 2017	Prévision 2018	Cumul des engagements au 1er trimestre 2018	Cumul des ordonnancements au 1er trimestre 2018	Taux d'engagement
Dépense primaire	26 581 394	125 588 535	30 772 959	25 090 122	24,50
Personnel	14 007 278	60 611 599	14 643 923	14 643 923	24,16
Bien et services	8 206 689	28 249 420	9 426 907	4 641 600	33,37
Frais financiers		6 197 530			0,00
Transferts et subventions	4 367 427	30 529 986	6 702 129	5 804 599	21,95
Investissement	3 681 098	15 720 000	1 915 183	1 724 008	12,18
Remboursement de la dette	48 236	25 143 510			0,00
Total	30 310 728	166 452 045	32 688 142	26 814 130	19,64

Source : DGB GES'CO, 2018

3.1 - L'analyse des dépenses par titre budgétaire (base engagement)

A fin mars 2018, la situation de l'exécution des dépenses publiques a affiché un total des dépenses engagées de 32,69 milliards de francs CFA, sur une dotation annuelle de 166,45 milliards de francs, soit un taux de réalisation 19,64%.

A la même période en 2017, le niveau des engagements avaient atteint 30,31 milliards de francs CFA, on constate une hausse de 2,38 milliards de francs CFA correspondant une variation de plus de 8%.

Cette hausse résulte de la reprise progressive de la confiance des prestataires de services à l'égard de l'Etat, suite à l'apurement de la dette commerciale et au paiement spontané de leurs titres de créance par le Trésor Public. Par ailleurs, la désignation des administrateurs et gestionnaires de crédit et l'approbation des Plans Prévisionnels de Passation des Marchés Publics (PPM) dans le délai ont impacté positivement le rythme de l'exécution des dépenses au premier trimestre 2018.

➤ Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel au 31 mars 2018 se chiffrent à 14,63 milliards de francs CFA, sur une dotation de 60,61 milliards de francs CFA, soit un taux d'engagement de 24,16 % contre 24,10 à la même période en 2017.

On constate une stabilité de la masse salariale durant les périodes 2017 et 2018. Ceci s'explique par l'opérationnalisation du nouvel applicatif de gestion de la solde dénommée « Gestion Intégrée des Rémunérations des Agents et Fonctionnaires de l'Etat (GIRAFE) » qui a commencé à produire les bénéfices escomptés, l'implication des Directeurs des Ressources des ministères sectoriels dans le traitement des salaires, le nettoyage régulier du fichier de la solde consécutif aux départ à

la retraite, aux décès et aux radiations et à la poursuite de l'opération de rapatriement des diplomates en fin de mission.

Le caractère statique de l'évolution de la masse salariale observée le dernier semestre 2017 et le premier trimestre 2018 marque la volonté du Gouvernement à maîtriser les dépenses de personnel dans l'optique de dégager des économies substantielles nécessaires à la couverture des charges induites par l'intégration en cours d'exercice de nouveaux fonctionnaires et agents de l'Etat à la Fonction Publique.

➤ **Les dépenses des biens et services**

Le montant engagé des dépenses des biens et services à fin mars 2018 est de 9,43 milliards de francs CFA, sur une dotation de 28,25 milliards de francs soit un taux d'engagement 33,37 % contre 30,66 à la même période en 2017. Il ressort donc un taux d'accroissement d'exécution de 15 points entre 2017 et 2018.

Comparativement au niveau d'engagement de 2017, le montant des dépenses des biens et services engagé en 2018 a enregistré une hausse de 1,22 milliards de francs CFA.

Cette embellie se justifie par la poursuite des réformes visant à améliorer la gestion des dépenses publiques à travers : la mise en place des textes d'applications (Manuel d'exécution des dépenses, guide d'élaboration du budget de l'Etat, la nomenclature des pièces justificatives des dépenses, le référentiel des prix)

- le renforcement des capacités des gestionnaires et administrateurs de crédits ;
 - l'adoption dans le délai constitutionnel de la loi de finances 2018 ayant favorisé l'approbation des Plans de Passation des Marchés et la désignation des administratives et gestionnaires de crédits dans des délais raisonnables ;
- la mise en adéquation entre les outils de gestion et du suivi de l'exécution des publiques (Plan de Passation des Marchés, Plan d'engagement et la Plan de trésorerie).

➤ **Les dépenses de transfert et de subvention**

A fin mars 2018, le montant des dépenses de transfert et subvention exécuté base engagement se chiffre à 6,70 milliards de francs CFA, sur une dotation annuelle de 30,53 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution 21,95 % contre 7,66 % en 2018.

Comparativement à l'exercice 2017, le montant des dépenses de transfert a enregistré une hausse de 2,33 milliards de francs CFA.

➤ Les dépenses d'investissement financées sur ressources propres

Sur une prévision annuelle de 15,72 milliards de francs, le montant global des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures engagées au 31 mars 2018 s'élève à 1,92 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation 12,18 %.

Comparativement à la même période en 2017 dont le montant des dépenses d'investissement avait atteint 3,68 milliards de francs, on constate une régression de plus de - 1,77 milliards de francs CFA, correspondant un taux de variation de - 47%.

Ce faible taux d'exécution des dépenses en capital observée au cours de la période sous revue est lié au suivi des différentes étapes administratives nécessaires à la passation des marchés publics. Ainsi, le rythme d'exécution des dépenses en capital va-t-il s'accroître budgétaire une fois que les étapes ci-haut décrites arriveront à terme.

➤ Les dépenses de remboursement de la dette

Constituées essentiellement des dépenses de charge de trésorerie, leur exécution par le Trésor Public s'opère à travers les débits d'office sur la base de l'échéancier de remboursement de la dette et des conventions. Ces paiements sont également effectués par la Banque Centrale pour assurer le service de la dette de certains bailleurs en prélevant des fonds sur le compte du Trésor Public ouvert dans ses livres.

A fin mars 2018, le montant de remboursement de la dette effectué par le Trésor s'élève globalement à 8,89 milliards de francs CFA. A cet effet, les opérations de régularisation sont en cours à la Direction Générale du Budget qui procéda à leur ordonnancement, au fur et à mesure, de remontée des informations y relatives.

➤ Les dépenses exécutées par ordre de paiement.

Les dépenses exécutées par ordre de paiement sont des dépenses exécutées en mode dérogatoire dont leur ordonnancement interviendra à titre de régularisation après leur paiement par le Trésor Public. Au titre des engagements pris par le Gouvernement contenus dans son Mémoire de Politique Economique et Financière (MPEF), le volume des dépenses exécutées en procédure exceptionnelle ne doit dépasser 5% du budget de l'Etat hors dépenses de salaire.

A fin mars 2018, les dépenses exécutées par ordre ont atteint 1,64 milliards de francs, ce montant rapportant au budget de l'Etat (en isolant la charge de personnel) affiche un taux d'exécution de 1,55 %.

Ce résultat démontre la volonté du Gouvernement à revenir à l'orthodoxie financière à en limitant au strict minimum le recours aux procédures dérogatoires.

La situation des dépenses exécutées en procédure exception par titre budgétaire se présente de la manière suivante dans le tableau ci-après.

Tableau n°5 : Les dépenses exécutées en procédure exceptionnelle

Nature des dépenses	Prévision 2018	Cumul exécution au 1er trimestre 2018	Taux
Biens et services	28 249 420	1 449 453	5,13
Frais financiers	6 197 530		
Intervention	30 528 986	189 108	0,62
Investissement	15 720 000		-
Remboursement de la dette	25 143 510		-
Total	105 839 446	1 638 561	1,55

Source : DGB GES'CO, 2018

➤ **Les dépenses spécifiques**

L'analyse porte essentiellement sur un certain nombre de dépenses ayant un caractère spécifique et dont la fréquence de sollicitation des crédits alloués est généralement très élevée au cours de l'exercice. Il ne s'agit plus particulièrement des dépenses destinées à couvrir les charges liées aux évacuations sanitaires, aux frais et transport des missions à l'étranger.

Tableau n° 6 : Situation d'exécution des dépenses en procédure exceptionnelle

Natures des dépenses	Prévision 2018	Cumul engagement au 1er trimestre 2018	Taux
Mission à l'étranger			
<i>Indemnités</i>	600 000	228 700	38
<i>Frais de transport</i>	600 000	261 000	44
Evacuation sanitaire			
<i>Frais de transport</i>	150 000	48 449	32
<i>Frais d'hospitalisation</i>	700 000	289 528	41

Source : DGB GES'CO, 2018

Sur la base des informations contenues dans le tableau ci-dessus, on constate que la consommation des crédits relatifs aux dépenses spécifiques a largement dépassé la cible des 25 % d'exécution au premier trimestre 2018. Si l'exécution de ces dépenses spécifiques est maintenue à

la même fréquence observée au premier trimestre, la dotation annuelle consacrée aux dépenses spécifiques sera intégralement consommée avant la fin du second trimestre. A cet égard, il est impératif de rationaliser la consommation de ces crédits afin de juguler le risque d'épuisement. Par ailleurs, des mesures d'ordre législatif ou réglementaire doivent être envisagées dans l'optique de renforcer ces lignes budgétaires afin d'assurer la prise en charge régulière de ces dépenses pour les trois derniers trimestres.

3.2 - Les dépenses des secteurs prioritaires

Selon le Protocole d'Accord Technique appuyé par le FEC les dépenses sociales sont celles destinées à couvrir les charges des secteurs de l'Education, de la Santé, des Affaires Sociales, de l'Eau et Assainissement, de l'Energie et hydraulique, de l'Agriculture et Entreprenariat.

A fin mars 2018, le montant des dépenses sociales exécutées base engagement s'élève à 3,62 milliards de francs CFA, correspondant à un taux de réalisation de 9,31 %. Ce taux, largement en deca de 25%, cache des disparités entre les départements ministériels.

Le faible niveau d'exécution des dépenses sociales au premier trimestre 2018 dénote la problématique de la faiblesse de la capacité d'absorption des ministères sectoriels due à ou la non maîtrise des procédures d'exécution des dépenses publiques.

Tableau n°7 : Récapitulatif des dépenses au profit des secteurs sociaux

	Dotation 2018	Total dépenses engagées à fin mars 2018	Total dépenses ordonnancées à fin mars 2018	Taux d'engagement à fin mars 2018
Education	9 430 281	2 114 876	1 739 268	22,43
Titre II. Fonctionnement	3 895 713	766 115	486 010	19,67
Titre IV. Intervention	3 565 000	1 348 761	1 253 258	37,83
Titre V. Investissement	1 969 568	0	0	0,00
Dont BEC	1 109 568			0,00
Santé et Population	11 731 549	1 241 063	373 032	10,58
Titre II. Fonctionnement	5 662 382	1 023 563	155 532	18,08
Titre IV. Intervention	575 000	217 500	217 500	37,83
Titre V. Investissement	5 494 167	0	0	0,00
Dont BEC	744 167			0,00
Affaires sociales	3 705 775	110 159	106 784	2,97
Titre II. Fonctionnement	122 281	5 959	2 784	4,87
Titre IV. Intervention	511 810	104 200	104 000	20,36
Titre V. Investissement	3 071 684	0	0	0,00
Dont BEC				
Promotion de la femme	501 550	11 312,5	312,5	2,26
Titre II. Fonctionnement	60 550	11 312,5	312,5	18,68
Titre IV. Intervention	30 000	0	0	0,00
Titre V. Investissement	411 000	0	0	0,00
Dont BEC	11 000			0,00
Développement rural	6 373 042	128 690	98 440	2,02
Titre II. Fonctionnement	283 775	48 680	18 430	17,15
Titre IV. Intervention	1 085 000	80 010	80 010	7,37
Titre V. Investissement	5 004 267	0	0	0,00
Dont BEC	294 267			0,00
Energie	6 986 500	312,5	312,5	0,00
Titre II. Fonctionnement	15 500	312,5	312,5	2,02
Titre IV. Intervention	70 000	0,0	0,0	0,00
Titre V. Investissement	6 901 000	0,0	0,0	0,00
Dont BEC	138 000			0,00
Petites et Moyennes Entreprises	124 079	10 310,3	312,5	8,31
Titre II. Fonctionnement	15 432	312,5	312,5	2,03
Titre IV. Intervention	5 000	0	0	0,00
Titre V. Investissement	103 647	9 998	0	9,65
TOTAL GENERAL	38 852 776	3 616 724	2 318 461	9,31
Total Fonctionnement	10 055 633	1 856 255	663 693	18,46
Total Intervention	5 841 810	1 750 471	1 654 768	29,96
Total Investissement	22 955 333	9 998	0	0,04

Source : DGB GES'CO, 2018

3.3 - Analyse des dépenses admises en paiement

Sur la base du plan de trésorerie, le niveau des dépenses admises en paiement par Trésor Public à fin mars 2018 se situe à 51,70 milliards de francs CFA par rapport à un objectif de 67,1 milliards de francs CFA.

Pour ce qui est des dépenses primaires, elles se sont établies à 24,3 milliards de francs CFA, légèrement en deçà de l'objectif cumulé de la période, soit un taux de réalisation de 97%. Ce niveau de paiement financé sur ressources intérieure, traduit la gestion prudente des dépenses publique qui privilégie la dette, le personnel, les biens et les services et les transferts et les subventions prioritaires.

Cependant, le taux de réalisation des dépenses en capital demeure très bas en raison de la complexité de la procédure des marchés publics.

Tableau n°8 : Situation des dépenses payées par la DGTCP à fin mars 2018 (en milliers de francs CFA)

	Total des dépenses payées au 1er trimestre 2018	Prévision des dépenses 2018	Total dépenses payées au 1er trimestre 2018	Taux de réalisation
Dépenses primaires	22 817 000	111 518 000	24 382 000	21,86
<i>Salaires</i>	12 951 000	53 700 000	12 759 000	23,76
<i>Biens et services</i>	5 231 000	27 289 000	6 591 000	24,15
<i>Frais financiers</i>				
<i>Transfert et subventions</i>	4 635 000	30 529 000	-	
Dépenses d'Investissement	1 317 000	15 720 000	5 032 000	16,48
Reboursement de la dette	8 592 000	37 103 000	626 000	3,98
Arriérés	4 886 000	57 815 000	8 885 000	23,95
Autres dépenses			15 981 000	27,64
Total	37 612 000	120 000	1 825 000	1520,83
		222 276 000	51 699 000	23,26

Source : DGTCP, 2018

✓ Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont atteint 12,76 milliards de francs CFA, soit un taux inférieur à l'objectif cumulé de 13,2 milliards. La différence s'explique par des efforts de nettoyage des fichiers et le contrôle sur le mouvement des effectifs des fonctionnaires et agents de l'Etat. La mise en œuvre l'applicatif GIRAFE contribue davantage à la gestion du personnel de la fonction publique.

✓ **Les dépenses des biens et services**

Les dépenses des biens et services se sont élevés à 4,6 milliards de francs CFA, soit un niveau de réalisation égal à l'objectif cumulé de 4,6 milliards de francs CFA. Cette performance reflète la volonté des autorités publiques de régler les factures des prestataires de services publics.

✓ **Les dépenses de transferts et subventions**

Les dépenses de transfert et subventions se chiffrent à 5 milliards de francs CFA. Ce niveau de dépenses traduit également le souci des autorités de contenir les dépenses hors salaires non prioritaires tout en assurant les besoins de fonctionnement des services.

La prudence observée dans la gestion de la trésorerie a permis de couvrir les dépenses primaires par les ressources intérieures.

✓ **Les dépenses en capital financées sur ressources propres**

Elles ont atteint 626 millions de francs CFA par rapport à un objectif de 3 milliards de francs CFA. Il y'a donc lieu d'accélérer les procédures des dépenses d'investissements au cours des trimestres suivants.

✓ **Les dépenses de remboursement de la dette**

La dette courante payée au cours de la période se situe à 6,45 milliards de francs CFA, dont 4 milliards de refinancement des bons du Trésor et 2,44 milliards de remboursement au Fonds Monétaire International (FMI).

Le règlement des arriérés se sont élevés à 15,98 milliards de francs CFA, dont 6,56 milliards de francs CFA au titre d'arriérés de salaire des mois de novembre et de décembre 2013, 8,60 milliards de francs CFA d'arriérés des biens et services et 0,66 milliards de francs CFA d'amortissement de la dette bancaire titrisée.



(Signature)
Alexis GUENENGAFO
Directeur Général du Budget

02 MAI 2018